



Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

LÉGISLATURE 2004 - 2009

Table analytique des actes législatifs et réglementaires

Centre de Psychologie et d'Orientation scolaires

CNIO Règlement grand-ducal du 22 juillet 2009 portant sur les modalités de fonctionnement et d'indemnisation de la commission nationale d'information et d'orientation.
Mém. A-175 du 5.8.2009, p. 2558

Organisation Loi du 13 juillet 2006 portant réorganisation du centre de psychologie et d'orientation scolaires. (CPOS) (**Doc. parl. 5328**)
Mém. A-130 du 28.7.2006, p. 2238

Diplômes

Bac international

1. Loi du 21 juillet 2006 autorisant le Gouvernement à organiser des classes internationales préparant au diplôme du baccalauréat international. (**Doc. parl. 5561**)
2. Règlement grand-ducal du 31 juillet 2006 déterminant l'organisation des classes internationales préparant au diplôme du baccalauréat international.
3. Règlement grand-ducal du 31 juillet 2006 autorisant le Lycée technique du Centre à organiser des classes internationales préparant au diplôme du baccalauréat international.

Mém. A-142 du 16.8.2006, p. 2338

Règlement grand-ducal du 9 mai 2008 fixant les modalités de reconnaissance d'équivalence du Baccalauréat International au diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois.
Mém. A-69 du 23.5.2008, p. 948

Règlement grand-ducal du 9 mai 2008

1. autorisant le Lycée technique du Centre et l'Athénée de Luxembourg à organiser des classes internationales préparant au diplôme du baccalauréat international;
2. déterminant l'organisation des classes internationales préparant au diplôme du baccalauréat international.

Mém. A-69 du 23.5.2008, p. 956

Diplômes étrangers

Règlement grand-ducal du 4 avril 2005 pris en exécution de l'article 4 de la loi modifiée du 18 juin 1969 sur l'enseignement

supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur.
Mém. A-44 du 11.4.2005, p. 737

Règlement grand-ducal du 27 octobre 2006 pris en exécution de l'article 4 de la loi modifiée du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur.
Mém. A-195 du 15.11.2006, p. 3383

Éducation différenciée

SREA
Loi du 10 août 2005 portant engagement à durée indéterminée du personnel du Service ré-éducatif ambulatoire (SREA). **(Doc. parl. 5395)**
Mém. A-127 du 12.8.2005, p. 2209

Éducation préscolaire et enseignement primaire

Ecole de recherche
Loi du 13 mai 2008 autorisant l'État à créer une école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. **(Doc. parl. 5761)**
Mém. A-68 du 23.5.2008, p. 942

Règlement grand-ducal du 22 juillet 2008 relatif au fonctionnement de l'École préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive.
Mém. A-130 du 28.8.2008, p. 1934

Inspecteurs EP
Règlement grand-ducal du 20 juin 2006 portant réglementation des études, du stage et de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur de l'enseignement primaire.
Mém. A-115 du 29.6.2006, p. 2045

Publication des postes
Règlement grand-ducal du 27 avril 2007 modifiant le règlement grand-ducal du 16 avril 2003 déterminant le mode de publication des postes vacants d'instituteur et les modalités de classement en vue de la nomination aux postes vacants d'instituteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.
Mém. A-71 du 8.5.2007, p. 1555

Recrutement
Règlement grand-ducal du 8 avril 2008 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 17 février 1998 déterminant les modalités du concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'éducation préscolaire et à celle d'instituteur de l'enseignement primaire.
Mém. A-48 du 16.4.2008, p. 727

Enseignement fondamental

Obligation scolaire
Loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire. **(Doc. parl. 5758)**

Organisation

Mém. A-20 du 16.2.2009, p. 198

Règlement grand-ducal du 25 mars 2009 déterminant les modalités d'après lesquelles les lycées organisent des activités ou des classes pour prévenir l'exclusion scolaire d'élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou de comportement graves avant d'avoir obtenu une qualification.

Mém. A-67 du 2.4.2009, p. 854

Loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. (Doc. parl. 5759)

Mém. A-20 du 16.2.2009, p. 200

Règlement grand-ducal du 27 avril 2009 fixant les missions et le fonctionnement de l'équipe pédagogique et les attributions du coordinateur de cycle.

Mém. A-98 du 14.5.2009, p. 1468

Règlement grand-ducal du 14 mai 2009 fixant les lignes directrices du plan de réussite scolaire.

Mém. A-108 du 22.5.2009, p. 1599

Règlement grand-ducal du 14 mai 2009 déterminant les modalités suivant lesquelles un enfant peut être scolarisé dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence.

Mém. A-108 du 22.5.2009, p. 1602

Règlement grand-ducal du 12 mai 2009 fixant le fonctionnement des commissions d'inclusion scolaire régionales.

Mém. A-103 du 19.5.2009, p. 1542

Règlement grand-ducal du 27 avril 2009 fixant la composition et les modalités de fonctionnement du comité d'école et du comité de cogestion, la composition du corps électoral et les modalités d'élection des membres, le calcul du volume des leçons supplémentaires mis à disposition des comités.

Mém. A-98 du 14.5.2009, p. 1466

Règlement grand-ducal du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles.

Mém. A-98 du 14.5.2009, p. 1470

Règlement grand-ducal du 27 avril 2009 fixant les modalités d'inscription au cours d'éducation morale et sociale et au cours d'instruction religieuse et morale ainsi que les modalités d'organisation des cours d'éducation morale et sociale aux 2^e, 3^e et 4^e cycles de l'enseignement fondamental.

Mém. A-98 du 14.5.2009, p. 1469

Règlement grand-ducal du 14 mai 2009 déterminant les informations relatives à l'organisation scolaire que les communes doivent fournir au ministre ayant l'Education nationale dans ses attributions ainsi que les modalités de leur

transmission.

Mém. A-108 du 22.5.2009, p. 1601

Règlement grand-ducal du 28 mai 2009 concernant le mode d'élection des membres du personnel enseignant à la Commission scolaire nationale ainsi que son fonctionnement.

Mém. A-132 du 12.6.2009, p. 1874

Règlement grand-ducal du 14 mai 2009 déterminant le fonctionnement des classes d'enfants hospitalisés.

Mém. A-108 du 22.5.2009, p. 1602

Règlement grand-ducal du 14 mai 2009 fixant les conditions et les modalités de l'affectation des instituteurs-ressources.

Mém. A-108 du 22.5.2009, p. 1603

Règlement grand-ducal du 28 mai 2009 ayant pour objet de déterminer

1. les modalités d'élection des représentants des parents des élèves à l'école et à la commission scolaire communale ;
2. les modalités d'élection des représentants du personnel des écoles à la commission scolaire communale ;
3. l'organisation et le fonctionnement de la commission scolaire communale.

Mém. A-132 du 12.6.2009, p. 1876

Règlement grand-ducal du 16 juin 2009 déterminant le fonctionnement des cours d'accueil et des classes d'accueil pour enfants nouvellement installés au pays.

Mém. A-144 du 19.6.2009, p. 1992

Règlement grand-ducal du 6 juillet 2009 déterminant les modalités d'évaluation des élèves ainsi que le contenu du dossier d'évaluation

Mém. A-163 du 13.7.2009, p. 2392

Règlement grand-ducal du 26 août 2009 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental.

Mém. A-184 du 1.9.2009, p. 2688

Personnel

Loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental. **(Doc. parl. 5760)**

Mém. A-20 du 16.2.2009, p. 215

Rectificatif: Mém. A-98 du 14.5.2009, p. 1471

Règlement grand-ducal du 9 mars 2009 déterminant les modalités du concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'éducation préscolaire et à celle d'instituteur de l'enseignement primaire.

Mém. A-44 du 16.3.2009, p. 588

Règlement grand-ducal du 23 mars 2009 fixant la tâche des instituteurs de l'enseignement fondamental.

Mém. A-61 du 27.3.2009, p. 816

Règlement grand-ducal du 23 mars 2009 fixant le détail de la tâche des chargés de cours, membres de la réserve de suppléants de l'enseignement fondamental.

Mém. A-61 du 27.3.2009, p. 819

Règlement grand-ducal du 25 mars 2009 déterminant le détail des critères de classement ainsi que les modalités des procédures d'affectation et de réaffectation des candidats à un poste d'instituteur dans l'enseignement fondamental.

Mém. A-65 du 1.4.2009, p. 840

Règlement grand-ducal du 13 mai 2009 portant réglementation des modalités de recrutement des candidats-inspecteurs ainsi que des études, du stage et de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur de l'enseignement fondamental.

Mém. A-108 du 22.5.2009, p. 1594

Règlement grand-ducal du 13 mai 2009 portant

- a) fixation du nombre et des délimitations des arrondissements d'inspection de l'enseignement fondamental;
- b) fixation du nombre et des délimitations des bureaux régionaux de l'inspection de l'enseignement fondamental.

Mém. A-108 du 22.5.2009, p. 1598

Règlement grand-ducal du 13 mai 2009 déterminant:

1. les programmes ainsi que les modalités des épreuves des formations théorique et pratique sanctionnées par le certificat de formation des chargés de cours, membres de la réserve de suppléants pour l'enseignement fondamental;
2. les indemnités
 - a) des formateurs intervenant dans le cadre de la formation sanctionnée par le certificat de formation ;
 - b) des membres du jury d'examen.

Mém. A-108 du 22.5.2009, p. 1604

Règlement grand-ducal du 28 mai 2009 fixant les conditions et modalités pour l'obtention de l'attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental.

Mém. A-132 du 12.6.2009, p. 1878

Règlement grand-ducal du 6 juillet 2009 fixant les détails de la tâche des éducateurs et des éducateurs gradués de l'enseignement fondamental.

Mém. A-163 du 13.7.2009, p. 2392

Enseignement secondaire et secondaire technique

Dispositions communes ES - EST

Conseils de classe

Règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 portant sur l'organisation du conseil de classe dans l'enseignement secondaire technique et l'enseignement secondaire.

	Mém. A-115 du 29.7.2005, p. 1956
Epreuves communes	Règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 constituant les jurys des épreuves communes dans le cadre de l'évaluation des enseignements des lycées et des lycées techniques. Mém. A-116 du 29.7.2005, p. 1960
Ordre et discipline	Règlement grand-ducal du 23 décembre 2004 modifiant le règlement grand-ducal du 29 juin 1998 concernant l'ordre intérieur et la discipline dans les établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique. Mémorial A-207 du 30.12. 2004, p. 3760 Règlement grand-ducal du 16 novembre 2006 modifiant le règlement grand-ducal du 23 décembre 2004 concernant l'ordre intérieur et la discipline dans les lycées et lycées techniques. Mém. A-199 du 27.11.2006, p. 3431
Promotion	Règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire. Mém. A-115 du 29.7.2005, p. 1950 Texte coordonné: Mém. A-202 du 29.11.2006, p. 3462 Texte coordonné: Mém. A-118 du 11.8.2008, p. 1802 Règlement grand-ducal du 1 ^{er} septembre 2006 modifiant le règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire. Mém. A-165 du 11.9.2006, p. 3040

Enseignement secondaire

Examens de fin d'études - <i>Modalités</i>	Règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 modifiant 1. le règlement grand-ducal modifié du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires ; 2. le règlement grand-ducal du 6 avril 2001 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires. Mém. A-124 du 10.8.2005, p. 2152
Examens de fin d'études - <i>Organisation</i>	Règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 modifiant 1. le règlement grand-ducal modifié du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires ; 2. le règlement grand-ducal du 6 avril 2001 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires. Mém. A-124 du 10.8.2005, p. 2152 Règlement grand-ducal du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires. Mém. A-160 du 8.9.2006, p. 2926
Grilles horaires	Règlement grand-ducal du 30 août 2006 fixant les grilles des

horaires et les coefficients des branches des classes de la division inférieure et de la division supérieure de l'enseignement secondaire.

Mém. A-159 du 8.9.2006, p. 2902

Règlement grand-ducal du 24 juillet 2007 fixant les grilles des horaires et les coefficients des branches des classes de la division inférieure et de la division supérieure de l'enseignement secondaire.

Mém. A-129 du 6.8.2007, p. 2288

Règlement grand-ducal du 17 juillet 2008 fixant les grilles des horaires et les coefficients des branches des classes de la division inférieure et de la division supérieure de l'enseignement secondaire.

Mém. A-112 du 29.7.2008, p. 1580

Règlement grand-ducal du 7 mai 2009 fixant les grilles des horaires et les coefficients des branches des classes de la division inférieure et de la division supérieure de l'enseignement secondaire.

Mém. A-148 du 25.6.2009, p. 2050

Enseignement secondaire technique

Examens de fin d'études - *Modalités*

Règlement grand-ducal du 12 septembre 2005 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique dans la division administrative et commerciale, la division des professions de santé et des professions sociales et la division technique générale de l'enseignement secondaire technique.

Mém. A-155 du 20.9.2005, p. 2722

Règlement grand-ducal du 25 août 2006 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique dans la division administrative et commerciale, la division des professions de santé et des professions sociales et la division technique générale de l'enseignement secondaire technique.

Mém. A-161 du 8.9.2006, p. 2944

Règlement grand-ducal du 25 août 2006 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien dans les divisions administrative et commerciale, agricole, artistique, chimique, électrotechnique, génie civil, hôtelière et touristique, informatique, mécanique de l'enseignement secondaire technique.

Mém. A-161 du 8.9.2006, p. 2954

Règlement grand-ducal du 30 août 2006 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études de l'infirmier en pédiatrie, de l'infirmier psychiatrique, de l'assistant technique médical de chirurgie, de l'infirmier en anesthésie et réanimation et de la sage-femme.

Mém. A-161 du 8.9.2006, p. 2971

Règlement grand-ducal du 24 août 2007 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique dans la division administrative et commerciale, la division des professions de santé et des professions sociales et la division technique générale de l'enseignement secondaire technique.

Mém. A-166 du 31.8.2007, p. 3218

Règlement grand-ducal du 24 août 2007 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien dans les divisions administrative et commerciale, agricole, artistique, chimique, électrotechnique, génie civil, hôtelière et touristique, informatique, mécanique de l'enseignement secondaire technique.

Mém. A-166 du 31.8.2007, p. 3227

Règlement grand-ducal du 30 novembre 2007 modifiant le règlement grand-ducal du 24 août 2007 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien dans les divisions administrative et commerciale, agricole, artistique, chimique, électrotechnique, génie civil, hôtelière et touristique, informatique, mécanique de l'enseignement secondaire technique.

Mém. A-210 du 6.12.2007, p. 3650

Règlement grand-ducal du 17 juillet 2008 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien.

Mém. A-113 du 30.7.2008, p. 1754

Règlement grand-ducal du 7 mai 2009 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien.

Mém. A-149 du 25.6.2009, p. 2228

Examens de fin d'études -
Organisation

Règlement grand-ducal du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien.

Mém. A-160 du 8.9.2006, p. 2931

Règlement grand-ducal du 7 mai 2009 modifiant le règlement grand-ducal du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien.

Mém. A-149 du 25.6.2009, p. 2228

Grilles horaires

Règlement grand-ducal du 10 août 2005 fixant les grilles d'horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales du régime technique, du régime de la formation du technicien et du régime

professionnel de l'enseignement secondaire technique.
Mém. A-133 du 18.8.2005, p. 2282

Règlement grand-ducal du 25 août 2006 fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales du régime technique, du régime de la formation du technicien et du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique.
Mém. A-158 du 8.9.2006, p. 2758

Règlement grand-ducal du 24 août 2007 fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales du régime technique, du régime de la formation du technicien et du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique.
Mém. A-165 du 30.8.2007, p. 3076

Règlement grand-ducal du 17 juillet 2008 fixant les grilles d'horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique.
Mém. A-112 du 29.7.2008, p. 1608

Règlement grand-ducal du 12 septembre 2008 fixant les grilles d'horaires, les coefficients des branches et des branches combinées ainsi que les branches fondamentales des classes d'accueil pour jeunes adultes, de la formation en cours d'emploi des aides-soignants ainsi que des formations dans le cadre de l'apprentissage pour adultes d'auxiliaire de vie, de boulanger-pâtissier, de boucher-charcutier, de maçon et de magasinier du secteur automobile.
Mém. A-141 du 18.9.2008, p. 2091

Règlement grand-ducal du 7 mai 2009 fixant les grilles d'horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique.
Mém. A-148 du 25.6.2009, p. 2078

Établissements scolaires

Belval	Loi du 9 juillet 2007 portant création d'un lycée à Belval. (Doc. parl. 5607) Mém. A-113 du 10.7.2007, p. 2056
École de la 2e chance	Loi du 12 mai 2009 portant création d'une École de la 2 ^e chance. (Doc. parl. 5975) Mém. A-105 du 20.5.2009, p. 1550
Junglinster	Loi du 22 juillet 2008 portant création d'un lycée à Junglinster. (Doc. parl. 5782) Mém. A-130 du 28.8.2008, p. 1934
Luxembourg-	Loi du 9 juillet 2007 portant

Dommeldange	<p>1. création d'un lycée à Luxembourg-Dommeldange ; 2. modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. (Doc. parl. 5625) Mém. A-113 du 10.7.2007, p. 2054</p> <p>Règlement grand-ducal du 9 juillet 2007 portant dénomination du lycée à Luxembourg-Dommeldange. Mém. A-113 du 10.7.2007, p. 2056</p>
Lycée pilote	<p>Loi du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote. (Doc. parl. 5434) Mém. A-124 du 10.8.2005, p. 2156 <i>Republication : Mém. A-139, du 26.8.2005, p. 2478</i> <i>Texte coordonné: Mém. A-160 du 6.7.2009, p. 2356</i></p> <p>Règlement grand-ducal du 10 août 2005 relatif au fonctionnement du lycée-pilote. Mém. A-139, du 26.8.2005, p. 2481 <i>Texte coordonné: Mém. A-160 du 6.7.2009, p. 2361</i></p> <p>Loi du 12 mai 2009 modifiant et complétant a) la loi du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote; b) la loi du 12 janvier 2004 portant création d'un établissement d'enseignement secondaire technique à Redange-sur-Attert, dénommé par la suite "Attert-Lycée". (Doc. parl. 5883) Mém. A-106 du 20.5.2009, p. 1558</p> <p>Règlement grand-ducal du 25 juin 2009 portant sur les classes de la division supérieure de l'enseignement secondaire dans le cycle de formation du lycée-pilote et fixant : a) le nombre de modules par année scolaire, les modules obligatoires, les modules optionnels et le nombre de modules optionnels que l'élève doit choisir ; b) les modalités d'acceptation du sujet, de volume et de présentation du mémoire ainsi que les modalités de direction et d'appréciation du mémoire ; c) les critères d'évaluation des modules et d'acceptation du mémoire. Mém. A-160 du 6.7.2009, p. 2363</p>
LTJB Mamer - Extension	<p>Loi du 20 avril 2009 modifiant la loi du 18 juillet 2001 portant 1. création d'un établissement d'enseignement secondaire technique à Mamer 2. modification de la loi du 3 août 1998 relative à la construction d'un lycée à Mamer. (Doc. parl. 5909) Mém. A-87 du 30.4.2009, p. 1020</p>
LTPES	<p>Loi du 10 août 2005 portant création d'un Lycée technique pour professions éducatives et sociales. (Doc. parl. 5338) Mém. A-132 du 17.8.2005, p. 2278</p>
Nordstad-Lycée	<p>Loi du 13 juillet 2007 portant création du Nordstad-Lycée. (Doc. parl. 5707)</p>

	Mém. A-117 du 17 juillet 2007, p. 2163
Redange-sur-Attert	Règlement grand-ducal du 28 janvier 2006 portant dénomination de l'établissement d'enseignement secondaire technique à Redange-sur-Attert. Mém. A-20 du 8.2.2006, p. 487
Schengen Lycée	Loi du 11 juillet 2007 portant a) approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Sarre concernant la création d'un établissement d'enseignement secondaire germano-luxembourgeois, signé à Perl, le 4 décembre 2006 : b) approbation du Protocole entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le «Landkreis Merzig-Wadern» sur les immeubles existants et sur le financement des projets immobiliers ainsi que des dépenses courantes du «Deutsch-Luxemburgisches Schengen Lyzeum Perl», signé à Perl, le 4 décembre 2006. (Doc. parl. 5665) Mém. A-119 du 18 juillet 2007, p. 2174 Loi du 29 juillet 2008 portant approbation du Protocole additionnel au Protocole signé à Perl le 4 décembre 2006 entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Landkreis Merzig-Wadern sur les immeubles existants et sur le financement des projets immobiliers ainsi que les dépenses courantes du Deutsch-Luxemburgisches-Schengen-Lyzeum, signé à Luxembourg, le 26 février 2008. (Doc. parl. 5854) Mém. A-129 du 28.8.2008, p. 1928
<u>Formation des adultes</u>	
Etudes ES - EST du soir	Règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 modifiant le règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 relatif à l'examen de fin d'études de l'enseignement secondaire en éducation des adultes. Mém. A-126 du 12.8.2005, p. 2198 Règlement grand-ducal du 25 août 2006 relatif à l'examen de fin d'études secondaires en éducation des adultes. Mém. A-160 du 8.9.2006, p. 2938 Règlement grand-ducal du 25 août 2006 relatif à l'examen de fin d'études secondaires techniques et à l'examen de fin d'études de la formation de technicien en éducation des adultes. Mém. A-160 du 8.9.2006, p. 2939
Naturalisation	Règlement grand-ducal du 31 octobre 2008 concernant l'organisation des cours d'instruction civique à suivre pour être admis à la naturalisation. Mém. A-165 du 7.11.2008, p. 2319 Règlement grand-ducal du 31 octobre 2008 concernant l'organisation des épreuves et l'attestation de la compétence de

communication en langue luxembourgeoise parlée en vue de l'admission à la naturalisation.
Mém. A-165 du 7.11.2008, p. 2320

Formation professionnelle

Apprentissage	<p>Règlement grand-ducal du 1^{er} juillet 2005 portant organisation de l'examen de fin d'apprentissage. Mém. A-101 du 13.7.2005, p. 1822</p> <p>Règlement grand-ducal du 27 avril 2006 portant organisation de la formation et de l'examen de fin d'apprentissage dans le métier d'instructeur de natation. Mém. A-77 du 8.5.2006, p. 1394</p> <p>Règlement grand-ducal du 13 juillet 2006 modifiant le règlement grand-ducal du 1^{er} juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat. Mém. A-125 du 20.7.2006, p. 2150</p> <p>Règlement grand-ducal du 31 juillet 2006 modifiant le règlement grand-ducal du 1^{er} juillet 2005 portant organisation de l'examen de fin d'apprentissage. Mém. A-160 du 8.9.2006, p. 2937</p> <p>Règlement grand-ducal du 19 mai 2009 portant fixation des indemnités dues aux membres des commissions d'examen, aux experts et surveillants des examens de fin d'apprentissage et des examens menant au brevet de maîtrise. Mém. A-111 du 26.5.2009, p. 1632</p>
Congé individuel de formation	<p>Loi du 24 octobre 2007 portant création d'un congé individuel de formation et modification</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. du Code du travail; 2. de la loi modifiée du 4 octobre 1973 concernant l'institution d'un congé-éducation; 3. de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat; 4. de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux. (Doc. parl. 5337) <p>Mém. A-241 du 28.12.2007, p. 4404</p> <p>Règlement grand-ducal du 18 décembre 2007 complétant le règlement grand-ducal modifié du 7 juin 1979 déterminant les actes, documents et fichiers autorisés à utiliser le numéro d'identité des personnes physiques et morales. Mém. A-241 du 28.12.2007, p. 4407</p> <p>Règlement grand-ducal du 1^{er} septembre 2008 précisant les modalités d'application du congé individuel de formation. Mém. A-139 du 12.9.2008, p. 2075</p>
Cours au CNFPC	Loi du 16 mars 2007 portant

	<p>1. organisation des cours de formation professionnelle au Centre national de formation professionnelle continue</p> <p>2. création d'une aide à la formation, d'une prime de formation et d'une indemnité de formation. (Doc. parl. 5593)</p> <p>Mém. A-54 du 11.4.2007, p. 904</p> <p>Règlement grand-ducal du 29 mars 2007 relatif aux conditions d'attribution de l'aide à la formation pour mineurs ainsi que de la prime de formation.</p> <p>Mém. A-54 du 11.4.2007, p. 907</p> <p>Règlement grand-ducal du 24 août 2007 relatif aux modalités d'organisation, de fonctionnement et d'évaluation des cours de formation professionnelle continue et de reconversion professionnelle organisés au Centre national de formation professionnelle continue.</p> <p>Mém. A-167 du 3.9.2007, p. 3246</p> <p>Règlement grand-ducal du 24 août 2007 portant organisation:</p> <p>1. de cours d'orientation et d'initiation professionnelles au Centre national de formation professionnelle continue et aux lycées;</p> <p>2. des mesures destinées à initier et à accompagner la transition vers la vie active par l'Action locale pour jeunes.</p> <p>Mém. A-167 du 3.9.2007, p. 3248</p>
Demandeurs de protection internationale	<p>Règlement grand-ducal du 21 juillet 2006 déterminant les conditions dans lesquelles les demandeurs de protection internationale ont accès à la formation prévue à l'article 14 de la loi du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection.</p> <p>Mém. A-131 du 31.7.2006, p. 2243</p>
Formation professionnelle continue	<p>Loi du 19 novembre 2008 portant modification du Code du Travail. (Doc. parl. 5805)</p> <p>Mém. A-196 du 22.12.2008, p. 2614</p> <p>Règlement grand-ducal du 22 janvier 2009 pris en exécution de</p> <p>1. la section 2 du chapitre II du titre IV du Livre V du Code du Travail</p> <p>2. la modification de la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.</p> <p>Mém. A-9 du 29.1.2009, p. 100</p>
Réforme	<p>Loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle et portant modification</p> <p>a) de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat ;</p> <p>b) de la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue ;</p> <p>c) de la loi du 1^{er} décembre 1992 portant 1. création d'un</p>

établissement public pour le développement de la formation professionnelle continue et 2. fixation des cadres du personnel des Centres de formation professionnelle continue ;

d) de la loi du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail. **(Doc. parl. 5622)**

Mém. A-220 du 30.12.2008, p. 3274

Règlement grand-ducal du 13 mars 2009 portant institution d'un comité à la formation professionnelle.

Mém. A-52 du 20.3.2009, p. 696

Règlement grand-ducal du 16 juin 2009 portant organisation des équipes curriculaires et des commissions nationales pour les programmes de l'enseignement secondaire technique.

Mém. A-143 du 19.6.2009, p. 1986

Règlement grand-ducal du 22 juillet 2009 portant sur l'organisation et le fonctionnement du Centre national de la formation professionnelle continue et fixant les tâches du personnel.

Mém. A-175 du 5.8.2009, p. 2555

Institut national des langues

Création

Loi du 22 mai 2009 portant création

a) d'un Institut national des langues;
b) de la fonction de professeur de langue luxembourgeoise et portant modification

a) de la loi du 19 juillet 1991 portant création d'un Service de la formation des adultes et donnant un statut légal au Centre de langues Luxembourg;

b) de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État ;

c) de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État. **(Doc. parl. 5884)**

Mém. A-112 du 26.5.2009, p. 1638

Personnel des écoles

Cadres du personnel

Loi du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique. **(Doc. parl. 5275)**

Mém. A-95 du 8.7.2005, p. 1702

Examen

Règlement grand-ducal du 9 juillet 2007 fixant les conditions et les modalités de l'examen spécial prévu pour l'accès de certains chargés de direction du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique aux fonctions de directeur ou de directeur adjoint d'un lycée technique.

Mém. A-113 du 10.7.2007, p. 2055

Grades de substitution

Règlement grand-ducal du 1^{er} juillet 2009 fixant les conditions et modalités selon lesquelles les fonctionnaires de la carrière

	supérieure de l'enseignement peuvent accéder aux grades de substitution prévus à l'article 22, section VII, de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État. Mém. A-161 du 8.7.2009, p. 2368
Planification	Règlement grand-ducal du 17 septembre 2008 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 22 septembre 1992 déterminant les modalités des concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement postprimaire. Mém. A-143 du 24.9.2008, p. 2112
Stage pédagogique	Règlement grand-ducal du 9 décembre 2004 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 2 juin 1999 concernant la formation théorique et pratique ainsi que la période probatoire des enseignants de l'enseignement postprimaire. Mém. A-200 du 20.12.2004, p. 2956 <i>Texte coordonné: Mém. A-18 du 4.2.2005, p. 384</i>
Tâche des enseignants	Règlement grand-ducal du 24 juillet 2007 portant fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques. Mém. A-126 du 31.7.2007, p. 2264 Règlement grand-ducal du 24 août 2007 modifiant le règlement grand-ducal du 10 août 2005 relatif au fonctionnement du lycée-pilote. Mém. A-167 du 3.9.2007, p. 3246 Règlement grand-ducal du 19 octobre 2007 modifiant le règlement grand-ducal du 24 juillet 2007 portant fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques. Mém. A-193 du 29.10.2007, p. 3468
<u>Professions de santé</u>	
Aide-soignant	Règlement grand-ducal du 27 avril 2006 complétant le règlement grand-ducal du 23 juillet 1999 portant organisation de la formation de l'aide-soignant. Mém. A-77 du 8.5.2006, p. 1394
Auxiliaire de vie	Règlement grand-ducal du 29 août 2005 portant organisation de la formation de l'auxiliaire de vie. Mém. A-147 du 6.9.2005, p. 2565
Éducateur	Règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 déterminant la promotion des élèves dans la section de la formation de l'éducateur du régime technique de l'enseignement secondaire technique pour l'année scolaire 2004-2005. Mém. A-169 du 15.10.2004, p. 2544
Stage	Règlement grand-ducal du 22 juillet 2009 déterminant le contenu de la convention de stage de pratique professionnelle des élèves du régime technique de l'enseignement secondaire technique du lycée technique pour professions éducatives et

sociales ainsi que le montant de l'aide particulière à verser aux institutions qui prennent en stage des élèves.
Mém. A-175 du 5.8.2009, p. 2553

Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques

Restructuration

Loi du 6 février 2009 portant modification

- 1) de la loi du 7 octobre 1993 ayant pour objet
 - a) la création d'un Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques;
 - b) la création d'un Centre de Technologie de l'Éducation;
 - c) l'institution d'une Commission d'Innovation et de Recherche en Éducation;
- 2) de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques;
- 3) de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État. (**Doc. parl. 5847**)

Mém. A-19 du 16.2.2009, p. 192

Vacances scolaires

Fixation

Règlement ministériel du 24 mars 2005 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2005/2006, 2006/2007 et 2007/2008.

Mém. A-44 du 11.4.2005, p. 736

Règlement grand-ducal du 30 août 2006 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2006/2007, 2007/2008 et 2008/2009.

Mém. A-165 du 11.9.2006, p. 3039

Règlement grand-ducal du 9 juillet 2007 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2007/2008, 2008/2009 et 2009/2010.

Mém. A-115 du 13.7.2007, p. 2072

Règlement grand-ducal du 10 juin 2008 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2008/2009, 2009/2010, 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013.

Mém. A-84 du 16.6.2008, p. 1193